



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau du contrôle de légalité
SA

ARRETE
**Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
(FPIC)**
Prélèvements - Exercice 2022

LE PREFET de la Savoie,
Chevalier des Palmes académiques,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la note d'information du 28 juillet 2022 relative à la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'exercice 2022,

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Une somme de **2 654 016 €**, répartie selon l'état financier annexé au présent arrêté, est prélevée sur les avances de fiscalité directe locale des collectivités contributrices (programme 833) afin d'alimenter le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2022.

Article 2 : Les prélèvements interviendront le 20 de chaque mois et seront crédités sur le compte 4013000000 (non interfacé) « Fournisseurs – Avances de FDL » ouvert en 2022 dans les écritures du Directeur départemental des finances publiques.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et le Directeur départemental des finances publiques de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, notamment via l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Chambéry, le **27 OCT. 2022**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,

Juliette PART

Fonds de péréquation intercommunale et communale - 2022

Prélèvement Ensemble Intercommunal

4013000000 - COL6301000

T.G. CHAMBERY

Trésorerie : SGC MOUTIERS

Code	Bénéficiaire	Montant contribution	Premier Prélèvement	Prélèvement Mensuel
200023299	CC COEUR DE TARENTEISE	-2 654 016,00	-1 327 008,00	-1 327 008,00

Total de la trésorerie	-2 654 016,00	-1 327 008,00	-1 327 008,00
------------------------	---------------	---------------	---------------

Total de l'arrondissement financier	-2 654 016,00	-1 327 008,00	-1 327 008,00
-------------------------------------	---------------	---------------	---------------

Total de la préfecture	-2 654 016,00	-1 327 008,00	-1 327 008,00
------------------------	---------------	---------------	---------------